



## 1. Commande publique

### 1.1 Marché publics

N° 4-2022

#### Réalisations des bilans intercalibrations de la STEP de Pont-Audemer

Michel LEROUX, président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le transfert de certaines compétences communales à l'EPCI

**VU** l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

**VU** l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

**VU** l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

**VU** la délibération N°09-2017 en date du 4 janvier 2017, instituant les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 et notamment le chapitre III portant sur la surveillance des systèmes d'assainissement

**VU** l'arrêté DDT/SEBF/10/36 en date du 24/03/2010 fixant les prescriptions générales sur l'autosurveillance des effluents de la station d'épuration de Pont Audemer

**VU** l'arrêté du 27/10/11 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

**VU** la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant sur les délégations au Président

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une commande auprès d'un prestataire agréé pour le transport et l'analyse des effluents de la station d'épuration de Pont-Audemer dans le cadre des intercalibrations règlementaires (4 bilans)

**CONSIDERANT** l'accréditation COFRAC N° 1-6437 rév. 4 du laboratoire Labeo Eure

**CONSIDERANT** l'offre de prix U22-005 du 12 octobre 2021 pour la prise en charge et les analyses des effluents de la STEP de Pont Audemer pour intercalibration

**DÉCIDE** de confier à la société LABEO, 12 rue du Docteur Michel Beaudoux – CS20341 – 27003 EVREUX Cedex, la réalisation des intercalibrations de la STEP de Pont Audemer pour un montant de mille six cent trente-deux (1632) euros (€) et quarante (40) centimes (cts) HT.

Fait à Pont-Audemer le 6 janvier 2022

Le Président



Michel LEROUX  
Maire de Pont-Audemer

